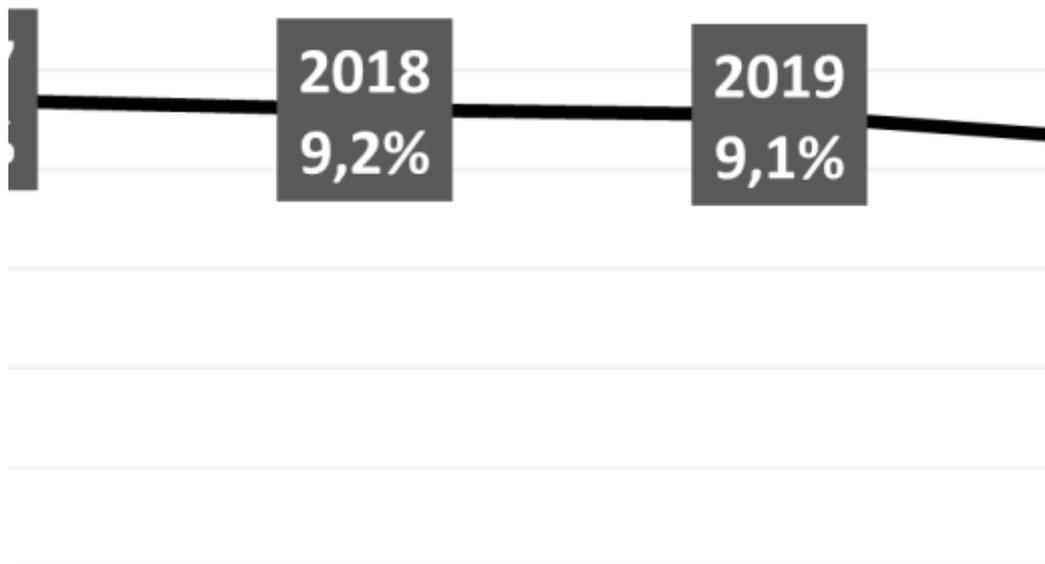


06 juin 2023 -09:56

L'écart salarial diminue à 8,0%

Bruxelles, le 6 juin 2023 - La différence de salaire entre les femmes et les hommes continue à se réduire lentement. Corrigé pour la durée de travail, l'écart salarial moyen est désormais de 8,0%. Sans correction pour la durée de travail, le salaire annuel brut moyen des femmes est 21,0% moins élevé que celui des hommes. Le travail à temps partiel est l'une des causes principales de l'écart salarial. Ce sont les ouvrières du secteur privé qui connaissent plus grand écart salarial : 20,5%.

Evolution de l'écart sala



L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes présente les nouveaux chiffres de l'écart salarial basés sur les données complètes de 2021 de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). En 2021, l'emploi et les salaires ont augmenté par rapport à 2020.

Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, commente : « Les chiffres évoluent dans la bonne direction. Pour de nombreux indicateurs, nous observons une diminution d'un demi-point de pourcentage. Au vu de l'évolution des années précédentes, nous pouvons qualifier cela de « bonne année ». Bien entendu, cela n'enlève rien au fait qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'égalité salariale. Adopter une politique volontariste est donc essentiel afin de combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes ».

Ce sont les ouvrières du secteur privé qui connaissent plus grand écart salarial : 20,5% (44,1% sans la correction pour la durée du travail). Point positif : alors que l'écart salarial pour cette catégorie tendait à s'accroître ces dernières années, il repart de nouveau à la baisse. Michel Pasteel souligne : « Les

ouvrières constituent un groupe socioprofessionnel particulièrement vulnérable. Pensons, entre autres, aux aides ménagères, aux aides de cuisine, aux ouvrières de production.... Dans ces métiers, on rencontre plus fréquemment des formes de contrats précaires, des temps partiels et des conditions de travail pénibles. Les salaires peu élevés engendrent également un risque accru de précarité. Il est assez encourageant que l'écart salarial diminue pour cette catégorie de travailleuses ».

L'aperçu complet des chiffres est disponible sur le [site web de l'Institut](#).

Contact presse Institut :

Véronique De Baets

veronique.debaets@iefh.belgique.be

02 233 40 34

0479 25 04 41

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a été créé en 2002. Il s'agit d'une institution publique fédérale indépendante qui garantit et promeut l'égalité des femmes et des hommes. Il combat toute forme de discrimination et d'inégalité fondée sur l'un des critères protégés par la Loi Genre, notamment le sexe. Pour ce faire, l'Institut élabore un cadre légal adapté ainsi que des stratégies et des instruments. Le nombre de plaintes et de signalements adressés à l'Institut augmente année après année, et dépasse déjà actuellement les 1000.

Les tâches de l'Institut consistent également à fournir des conseils, à mener des recherches, à donner des formations, à mener des actions concrètes et des campagnes de grande envergure. Près de 70 personnes travaillent chaque jour à l'Institut afin d'accroître l'attention de la société pour l'égalité de genre.

Les victimes ou les témoins de discrimination fondée sur un critère protégé par la Loi Genre (notamment le sexe) peuvent s'informer sur leurs droits gratuitement et en toute confidentialité. Il est également possible de déposer une plainte. Pour cela, contactez l'Institut par téléphone au 0800/12.800 ou via son site internet <https://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Place Victor Horta 40

1060 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets

Contact de presse

+32 2 233 40 34

veronique.debaets@iefh.belgique.be

Sofie Roelandt

Contact de presse

+32 2 233 48 31

sofie.roelandt@igvm.belgie.be